

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### 221 RESINE ETANCHEITE FILETAGE SPECIAL PRESSION ET FLUIDES 50ml

Date de révision: 17.04.2023 Page 1 de 13

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

221 RESINE ETANCHEITE FILETAGE SPECIAL PRESSION ET FLUIDES 50ml

40100025 - U0YF-TJFE-8Q3V-7T52

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs et produits d'étanchéité

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**PGMG** 

RUE DU 8 MAI - ZA DU RETUY 62138 VIOLAINES - FRANCE Tél 0320606000 Fax 0320606001

fds@dialann.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**: 0145425959

ORFILA / INRS - http://www.centres-antipoison.net

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Règlement (CE) nº 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2,2'-ethylenedioxydiethyl dimethacrylate méthacrylate de 2-hydroxyéthyle hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle; hydroperoxyde de cumène 2'-phenylacetohydrazide

Mention d'avertissement:

Attention

Pictogrammes:



### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

### 221 RESINE ETANCHEITE FILETAGE SPECIAL PRESSION ET FLUIDES 50ml

Date de révision: 17.04.2023 Page 2 de 13

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets

agréée.

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

### Composants dangereux

Nº CAS	Substance		Substance				
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH				
	Classification (Règlement (C	CE) nº 1272/2008)	•				
109-16-0	2,2'-ethylenedioxydiethyl din	nethacrylate		31 - 51 %			
	203-652-6		01-2119969287-21				
	Skin Sens. 1B; H317						
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyé	thyle		9 - 16 %			
	212-782-2	607-124-00-X	01-2119490169-29				
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin	Sens. 1; H315 H319 H317					
80-15-9	hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle; hydroperoxyde de cumène						
	201-254-7	617-002-00-8	01-2119475796-19				
		Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, 42 H331 H312 H302 H314 H	Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT 318 H335 H373 H411				
114-83-0	2'-phenylacetohydrazide			<= 0,1 %			
	204-055-3						
	Acute Tox. 3, Skin Irrit. 2, Ey	ve Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT	SE 3; H301 H315 H319 H317 H335				
123-31-9	1,4-dihydroxybenzène; hydr	oquinone; quinol		0,01 - < 0,05 %			
	204-617-8	604-005-00-4	01-2119524016-51				
	Carc. 2, Muta. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H351 H341 H302 H318 H317 H400 H410						

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### 221 RESINE ETANCHEITE FILETAGE SPECIAL PRESSION ET FLUIDES 50ml

Date de révision: 17.04.2023 Code du produit: MRG.675 Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité	
	Limites de con	centrations spécifiques, facteurs M et ETA		
109-16-0	09-16-0 203-652-6 2,2'-ethylenedioxydiethyl dimethacrylate			
	dermique: DL	.50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 - 5000 mg/kg		
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	9 - 16 %	
	dermique: DL	.50 = 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg		
80-15-9	201-254-7	hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle; hydroperoxyde de cumène	<= 1,5 %	
	dermique: AT Skin Irrit. 2; H3	ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); $E = 1100$ mg/kg; par voie orale: DL50 = 382 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 10 - 100 B15: >= 3 - < 10 Eye Dam. 1; H318: >= 3 - < 10 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 3 335: >= 1 - 100		
114-83-0	204-055-3	2'-phenylacetohydrazide	<= 0,1 %	
	par voie orale:	DL50 = 270 mg/kg		
123-31-9	204-617-8	1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol	0,01 - < 0,05 %	
	11	DL50 = 367 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 ic 1; H410: M=1		

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

## Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'oeil non blessé.

#### **Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Consulter un médecin en cas de malaise.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

Mousse, Dioxyde de carbone (CO2), Extincteur à sec Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

# Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### 221 RESINE ETANCHEITE FILETAGE SPECIAL PRESSION ET FLUIDES 50ml

Date de révision: 17.04.2023 Page 4 de 13

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique (Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2))

## 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

#### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### Pour les secouristes

Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations.

#### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **Autres informations**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

# Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# 221 RESINE ETANCHEITE FILETAGE SPECIAL PRESSION ET FLUIDES 50ml

Date de révision: 17.04.2023 Page 5 de 13

d'inflammation. Ne pas fumer.

### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux

Protéger des radiations solaires directes.

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Acides

# Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: < 25°C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs et produits d'étanchéité

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
123-31-9	Hydroquinone	-	2		VME (8 h)	
-	Poussières alvéolaires (locaux de travail)	-	3,5		VME (8 h)	
-	Poussières totales (locaux de travail)	-	7		VME (8 h)	

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation				
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur	
109-16-0	2,2'-ethylenedioxydiethyl dimethacrylate				
Salarié DNEL	à long terme	par inhalation	systémique	48,5 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL	à long terme	dermique	systémique	13,9 mg/kg p.c./jour	
Consommate	ır DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	8,33 mg/kg p.c./jour	
Consommate	ır DNEL, à long terme	dermique systémique		8,33 mg/kg p.c./jour	
Consommate	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14,5 mg/m³	
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
Salarié DNEL	à long terme	par inhalation	systémique	4,9 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL	à long terme	dermique	systémique	1,3 mg/kg p.c./jour	
123-31-9	1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol				
Salarié DNEL	à long terme	dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,1 mg/m³	
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,6 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,66 mg/kg p.c./jour	
Consommate	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,05 mg/m³	

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# 221 RESINE ETANCHEITE FILETAGE SPECIAL PRESSION ET FLUIDES 50ml

Date de révision: 17.04.2023 Page 6 de 13

### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation			
Milieu enviro	onnemental	Valeur		
109-16-0	2,2'-ethylenedioxydiethyl dimethacrylate			
Eau douce	Eau douce			
Eau de mer		0,002 mg/l		
Sédiment d'e	eau douce	0,185 mg/kg		
Sédiment ma	arin	0,018 mg/kg		
Micro-organi	ismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1,7 mg/l		
Sol		0,027 mg/kg		
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			
Eau douce		0,482 mg/kg		
Eau de mer		0,048 mg/l		
Sédiment d'eau douce		3,79 mg/kg		
Sédiment ma	arin	3,79 mg/kg		
Micro-organi	ismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l		
Sol		0,476 mg/kg		
123-31-9	1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol			
Eau douce		0,00057 mg/l		
Eau de mer		0,000057 mg/l		
Sédiment d'e	0,0049 mg/kg			
Sédiment ma	0,00049 mg/kg			
Micro-organi	ismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,71 mg/l		
Sol		0,00064 mg/kg		

### 8.2. Contrôles de l'exposition









## Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. (EN 166)

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés. (EN ISO 374)

Lors de contact fréquents avec les mains Matériau approprié: Caoutchouc butyle Epaisseur du matériau des gants: > 0,4mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 120 min.

En cas d'un bref contact avec la peau Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Epaisseur du matériau des gants: > 0,4mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 480 min.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### 221 RESINE ETANCHEITE FILETAGE SPECIAL PRESSION ET FLUIDES 50ml

Date de révision: 17.04.2023 Page 7 de 13

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

### **Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. (EN 14387) Type de filtre: A-P1

## Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide (Pâte)

Couleur: jaune

Odeur: caractéristique Seuil olfactif: non déterminé

Point de fusion/point de congélation: non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et non déterminé

intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:
Limite inférieure d'explosivité:
non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:
non déterminé
Point d'éclair:
Point d'éclair:
Point d'auto-inflammation:
Température d'auto-inflammation:
Température de décomposition:
pH-Valeur:
3 - 4
Viscosité cinématique:
Non inflammable.
Non inflammable.
non déterminé
non déterminé
non déterminé
60000 - 90000 mm²/s

(à 25 °C)

Hydrosolubilité: partiellement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Densité:

Densité de vapeur relative:

Caractéristiques des particules:

non déterminé
non déterminé
non déterminé
non déterminé
non déterminé

### 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

### 221 RESINE ETANCHEITE FILETAGE SPECIAL PRESSION ET FLUIDES 50ml

Date de révision: 17.04.2023 Page 8 de 13

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Forte chaleur, Gel

# 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique (Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2))

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

## Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) 23414,3 mg/kg; ATE (cutanée) 73825,5 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 201,34 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 33,557 mg/l

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
109-16-0	2,2'-ethylenedioxydieth	yl dimethacr	ylate				
	orale	DL50 5000 mg/k	> 2000 - g	Rat	Producteur		
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Souris	Producteur		
868-77-9	méthacrylate de 2-hydr	oxyéthyle					
	orale	DL50 mg/kg	5000	Rat	Producteur		
	cutanée	DL50 mg/kg	5000	Lapin	Producteur		
80-15-9	hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle; hydroperoxyde de cumène						
	orale	DL50	382 mg/kg	Rat	Producteur		
	cutanée	ATE mg/kg	1100				
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l				
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l				
114-83-0	2'-phenylacetohydrazid	e					
	orale	DL50	270 mg/kg	Souris	RTECS		
123-31-9	1,4-dihydroxybenzène;	hydroquinor	ne; quinol				
	orale	DL50	367 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 401	

# Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Effets sensibilisants

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### 221 RESINE ETANCHEITE FILETAGE SPECIAL PRESSION ET FLUIDES 50ml

Date de révision: 17.04.2023 Page 9 de 13

Peut provoquer une allergie cutanée. (2,2'-ethylenedioxydiethyl dimethacrylate; méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; 2'-phenylacetohydrazide; 1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol)

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle; hydroperoxyde de cumène)

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations sur les voies d'exposition probables

par voie orale, dermique, par inhalation, contact avec les yeux

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
109-16-0	2,2'-ethylenedioxydiethyl	dimethacr	ylate				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100		Pseudokirchneriella subcapitata	Producteur	
868-77-9	méthacrylate de 2-hydrox	kyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Oryzias latipes (Ricefish)	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	836 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	380 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	
	Toxicité pour les algues	NOEC	400 mg/l	3 d	Selenastrum capricornutum	Producteur	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	24,1 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	
123-31-9	1,4-dihydroxybenzène; h	ydroquinor	ne; quinol				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	0,033-0,3		Algae	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,061-0,1		Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Nº CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
	OCDE 301D	84 %	28	Producteur	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### 221 RESINE ETANCHEITE FILETAGE SPECIAL PRESSION ET FLUIDES 50ml

Date de révision: 17.04.2023 Page 10 de 13

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,42
123-31-9	1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol	0,59

#### **FBC**

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	1,34 - 1,54		

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

# **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

### Code d'élimination des déchets - Produit

080409

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110

EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

# Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### 221 RESINE ETANCHEITE FILETAGE SPECIAL PRESSION ET FLUIDES 50ml

Date de révision: 17.04.2023 Page 11 de 13

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### 221 RESINE ETANCHEITE FILETAGE SPECIAL PRESSION ET FLUIDES 50ml

Date de révision: 17.04.2023 Page 12 de 13

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes

travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes

enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

**UN: United Nations** 

CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50% LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container VOC: Volatile Organic Compounds SVHC: Substance of Very High Concern

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# 221 RESINE ETANCHEITE FILETAGE SPECIAL PRESSION ET FLUIDES 50ml

Date de révision: 17.04.2023 Page 13 de 13

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

7	kie des piliases il ei	Lon (Numero et texte integral)
	H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
	H301	Toxique en cas d'ingestion.
	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H312	Nocif par contact cutané.
	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H331	Toxique par inhalation.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une
	exposition prolongée	•
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

Numéro de révision: 7 F - fr Date d'impression: 05.07.2023